

venant d'en haut et les dictées du parti sont bruyantes mais non pas toujours claires. Il n'est donné qu'aux profondément fidèles de déceler le caractère divin de certaines révélations.

Cependant, en partie à cause des cris aigus que profèrent ceux qui mènent encore les luttes doctrinaires d'antan, parfois pour mettre en œuvre les projets favorisés des fonctionnaires, et fréquemment par pur opportunisme politique, l'État ne cesse de légiférer, d'imposer et de dépenser, sur une vaste échelle.

Je reconnais facilement que de vastes secteurs souffrent encore de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance, et que l'administration publique doit intervenir puisque le secteur privé n'a pas su résoudre ces problèmes. C'est une chose qu'accepte la société d'aujourd'hui. Mais je n'aime pas l'intervention indue, les formalités interminables, la bureaucratie accrue et la disparition de la liberté pour le citoyen ordinaire, qui résultent de l'ingérence du gouvernement. Dans le dessein de remédier à tel ou tel mal, nous en venons trop souvent à légiférer de manière à empiéter sur les droits de chacun et à nuire à la collectivité. Nous faisons appel à tout le collectif de l'État alors qu'il conviendrait d'aborder le problème de façon plus circonspicte. C'est se servir d'une arme nucléaire pour abattre une corneille maraudeuse. Nous voyons s'atténuer constamment les chances de jouir de la liberté, de vivre comme un être humain créé à l'image de Dieu et comme une personne distincte qui a son caractère bien à elle.

Colossal, immuable, impassible, l'État nous domine avec tous les règlements à son avantage et avec toutes ses formules, ses chinoïseries administratives et sa bureaucratie qui enlèvent toute personnalité et tout enthousiasme à l'être humain ordinaire. L'avenir s'annonce de plus en plus morne, terne, imprégné d'un conformisme de nature à éteindre le feu sacré de l'individualité. Rien d'étonnant qu'on s'enlise dans le sable de la télévision et d'autres divertissements synthétiques, malgré le goût douteux de certains programmes et la médiocrité mielleuse de bon nombre d'émissions sur les affaires de l'État.

Chaque fois que la Chambre est appelée à étudier ces questions et à se prononcer je suis enclin à me demander: Quel est le coût véritable, non seulement en dollars, mais compte tenu du fait qu'une fois le régime fiscal établi en vertu des programmes qui entraînent des dépenses, il se reflète dans le coût de la vie, et

ceux qui sont censés bénéficier de ces programmes en retirent très peu?

Il y a un an, le 22 avril, j'exposais ce problème à la Chambre et je disais ce qui suit:

Par exemple, j'ai l'impression que ces gens aimeraient nous voir étudier sérieusement le problème de l'inflation. Ce mot, évidemment, n'est qu'un euphémisme utilisé par les autorités pour indiquer que le prix de la viande, du lait, du pain, des chaussures, que les loyers, les impôts, etc., augmentent sans cesse à un point tel que nous avons raison de croire qu'un des objets volants non identifiés dont nous avons tant entendu parler a été identifié comme l'indice du coût de la vie.

Depuis que j'ai prononcé ce discours, l'indice du coût de la vie a monté de 4.6 points, et le coût de beaucoup de programmes mis en vigueur au cours de l'année n'a pas encore été absorbé par l'économie. Cet état de choses, cette érosion régulière et incessante des droits de l'individu et l'expansion énorme du gouvernement constituent le prix de ces réformes. Il faut donc nous demander: Que faut-il faire à la Chambre pour pouvoir réformer notre Règlement et notre procédure de sorte que, lorsque le gouvernement, comme il semble en avoir l'intention, abordera ce vaste domaine qui vise tous les aspects de la vie humaine, nous puissions remplir nos obligations vis-à-vis de nos commettants qui nous ont mandatés pour examiner, scruter et analyser ces questions, et faire en sorte qu'il en coûte le moins possible en termes de liberté humaine et de droits individuels?

Je me rends parfaitement compte que beaucoup de projets de loi seront adoptés, mais cela nous coûte beaucoup trop cher. Nous devons avoir l'occasion d'étudier, d'examiner minutieusement et de nous assurer que la liberté est sacrifiée le moins possible dans les circonstances. Je dirai plus. Lorsque, s'inspirant de mesures législatives, le gouvernement adopte des décrets du conseil ou des règlements ministériels, la Chambre devrait pouvoir, grâce à une procédure appropriée, revoir ces documents afin que nous puissions juger de leur portée et de leurs effets sur le public. A l'heure actuelle, nous ne pouvons le faire et c'est une grave lacune dans l'exercice de nos devoirs et responsabilités envers les gens dont nous sommes les représentants. Si nous voulons projeter des mois d'avance, et c'est ce que nous devons faire si le discours du premier ministre et le discours du trône doivent être pris au sérieux, il nous faudra organiser ou modifier notre Règlement et nos moyens d'administrer les affaires du pays et d'organiser les travaux du Parlement, de telle façon